FNMNS

CENTRE NATIONAL DE FORMATION

Secourisme – Sauvetage aquatique – Enseignement du sport - Sauveteurs Secouristes du Travail – Formateurs

Association déclarée à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme Organisme de Formation
Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n°: 20080012 au journal officiel.

CATALOGUE DES FORMATIONS

Version 5

Mai 2025

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

SOMMAIRE

Gestes Qui Sauvent (G.Q.S.)	Page 03
Premiers Secours Citoyen (P.S.C.)	Page 04
Formation Continue PSC (F.C. PSC)	Page 05
Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)	Page 06
Maintien & Actualisation des Compétences S.S.T. (M.A.C. SST)	Page 07
Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (P.S.E. 1)	Page 08
Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (P.S.E. 2)	Page 09
Formation Continue PSE (F.C. PSE)	Page 10
Pédagogie Initiale & Commune de Formateur (PIC F)	Page 11
Formateur aux Premiers Secours Citoyen (P.A.E. F PSC)	Page 12
Formation Continue PAE Formateur PSC (FC PAE F PSC)	Page 13
Formateur S.S.T. (F SST)	Pages 14 à 16
Maintien & Actualisation des Compétences de Formateur SST (MAC F SST)	Pages 17 à 19
Formateur aux Premiers Secours en Equipe (P.A.E. F PSE)	Page 20
Formation Continue PAE Formateur PSE (FC PAE F PSE)	Page 21
Formateur de Formateurs (PAE FDF)	Page 22
Conception & Encadrement de Formation (CEF)	Page 23
Formation Continue Formateur de Formateurs (FC PAE FDF)	Page 24
Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.)	Page 25
Recyclage B.N.S.S.A.	Page 26
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Aquatiques et de la Natation » (BP JEPS AAN)	Page 27
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur (CAEP MNS)	Page 28
Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux intérieures (S.S.A. E.I.)	Page 29
Surveillant Sauveteur Aquatique sur Littoral (S.S.A. L.)	Page 30
Formation Continue S.S.A. E.I.	Page 31
Formation Continue S.S.A. L.	Page 32
Formation Pilotage d'Embarcation de Sauvetage	Page 33
Formateur en Sauvetage Aquatique(F SA)	Page 34
Formation Continue Formateur SA (FC F SA)	Page 35
Formation Assistance & Secours en Milieu Sportif (ASMS)	Page 36
Formation Equipier de Première Intervention (EPI)	Page 37

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

G.Q.S.

Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent

OBJECTIF :

*** Initier le plus grand nombre de citoyens aux compétences nécessaires pour devenir le 1er maillon de la chaîne de secours & ainsi préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 10 ans minimum

CONTENU :

Accueil & présentation
Alerte
Perte de connaissance
Plaies
Protection
Hémorragies externes
Arrêt cardiaque
Conclusion

DUREE :

2h de face à face pédagogique (*prévoir 2h30 sur une ½ journée*)

MODALITES :

Groupe de 15 participants maximum

Délivrance d'une Attestation de Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent à l'issue

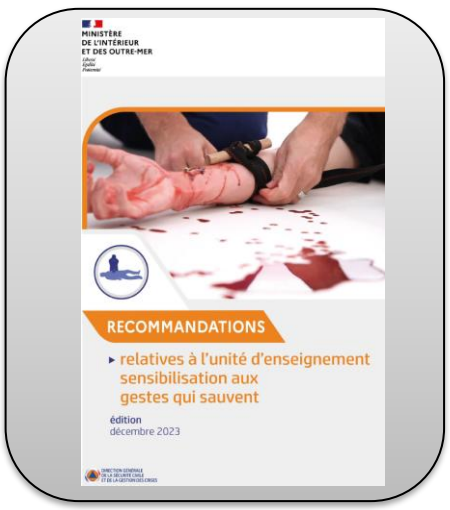

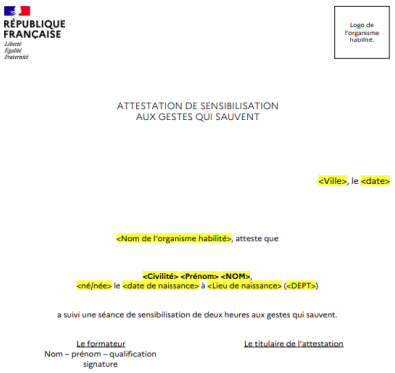
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

ATTESTATION DE SENSIBILISATION
AUX GESTES QUI SAUVENT

<Ville>, le <date>

<Nom de l'organisme habilité>, atteste que

<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)

a suivi une séance de sensibilisation de deux heures aux gestes qui sauvent.

Le formateur
Nom – prénom – qualification
signature

Le titulaire de l'attestation

Cette attestation n'équivaut pas à un certificat de compétences de citoyen sauveteur (PSC)

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

P.S.C.
Premiers Secours Citoyen

OBJECTIF :

- **Faire acquérir aux citoyens les capacités nécessaires pour porter assistance de manière bénévole à une personne en situation apparente de péril grave et imminent en réalisant des gestes salvateurs, conformément aux dispositions de l'article L.271-1 du Code de Sécurité Intérieure.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 10 ans minimum

CONTENU :

Le citoyen de sécurité civile	**Alerte & protection des populations**
Protection	**Alerte**
Obstruction des voies aériennes	**Hémorragies externes**
Plaies	**Brûlures**
Traumatismes	**Malaises**
Perte de connaissance	**Arrêt cardiaque**

DUREE :

7h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 8h sur une journée ou deux ½ journées*)

MODALITES :

Groupe de 2 (minimum) à 10 (maximum) participants.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du Certificat de Compétences de Citoyen Sauveteur PSC, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

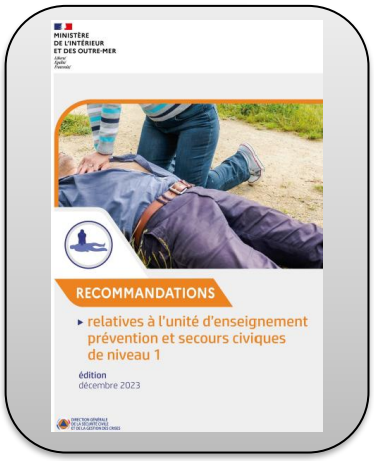

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Logo de l'organisme habilité

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CITOYEN SAUVETEUR – PSC

«Ville», le «date»

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du «date arrêté habilitation» portant habilitation de «organisme habilité» pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° «référence PV», établi en date du «date PV» ;

«Le/La» «qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité», déclarant que

«Civilité» «Prénom» «NOM»,

«né/née» le «date de naissance» à «Lieu de naissance» («DEPT»)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen sauveteur, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à «Civilité» «Prénom» «NOM» le présent certificat de compétences.

«Attache de signature»
«Prénom» «NOM»

PSC - «ORGA» - n° 20XX/«n° certificat»

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

F.C. PSC
Formation Continue
« Premiers Secours Citoyen »

OBJECTIF :

*** Etre à jour des nouvelles recommandations PSC de la DGSCGC en vigueur.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSC ou son équivalent

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Septembre

DUREE :

3h de face à face pédagogique (*prévoir une ½ journée*)

MODALITES :

Groupe de 2 (mini) 10 (maxi) participants.
Evaluation formative avec délivrance d'une Attestation de Formation Continue Citoyen Sauveteur PSC à l'issue, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

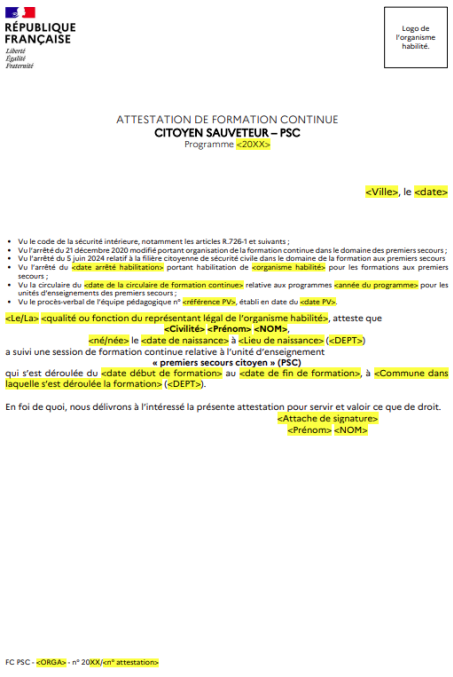

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
CITOYEN SAUVETEUR – PSC
Programme <20XX>

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 5 juin 2024 relatif à la filière citoyenne de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du <date de la circulaire de formation continue> relative aux programmes <année du programme> pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV>.

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, atteste que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement
« premiers secours citoyen » (PSC)
qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Commune dans laquelle s'est déroulée la formation> (<DEPT>).

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.
<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

FC PSC - <ORGA> - n° 20XX/<n° attestation>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

TARIF

nous consulter

S.S.T.

Sauveteur Secouriste du Travail

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de SST

Compétences :

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en œuvre de 2 domaines de compétences …

DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail »

DC2 'contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise »

Ces domaines de compétences sont eux-mêmes déclinés en compétences professionnelles nécessaires à leur acquisition

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation & qui ont satisfaits aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, & la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage M.A.C. tous les 2 ans, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité & le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Organisation pédagogique :

Durée minimum => 14h en présentiel en formation initiale
Effectif => de 4 à 10 personnes
Dispensateur de la formation => entité habilitée de niveau 1
Qualification du formateur => titulaire du certificat de Formateur SST ou Formateur de Formateurs SST valide
Mode de validation => un certificat SST est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée

Allègements de formation pour devenir SST :

En application des dispositions prévues par l'Arrêté du 05/12/2022, dans le cas d'un stagiaire titulaire du PSC datant de moins de 3 ans ou à jour des obligations de maintien des acquis & de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct. Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que la stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat SST. L'entité habilitée mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues. Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

Equivalence :

Conformément à l'Article 1 de l'Arrêté du 05/12/2022, les titulaires du SST à jour de leurs obligations de M.A.C. sont réputés détenir le PSC.

L'aide mémoire SST sera obligatoire remis aux participants à l'issue de la formation initiale, et le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

TARIF

nous consulter

M.A.C. S.S.T.
Maintien & Actualisation des Compétences de S.S.T.

Le SST est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, et d'être acteur de la prévention dans l'entreprise.

Prérequis :

Être titulaire du certificat SST délivré par une entité habilitée
Les titulaires d'un certificat Acteur Prévention Secours sont réputés détenir le certificat SST & peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir & actualiser leurs compétences qu'en SST.

Compétences :

L'exercice de l'activité de SST nécessite la mise en œuvre de 2 domaines de compétences …

DC1 « intervenir face à une situation d'accident du travail »
DC2 'contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise »

Ces domaines de compétences sont eux-mêmes déclinés en compétences professionnelles nécessaires à leur acquisition

Certification des compétences :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation & qui ont satisfaits aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST. La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, & la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage M.A.C. tous les 2 ans, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité & le MAC ne porte pas préjudice à priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Organisation pédagogique :

Durée minimum => 7h en présentiel en formation initiale
Effectif => de 4 à 10 personnes
Dispensateur de la formation => entité habilitée de niveau 1
Qualification du formateur => titulaire du certificat de Formateur SST ou Formateur de Formateurs SST valide
Mode de validation => un certificat SST est délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée

Equivalence :

Conformément à l'Article 1 de l'Arrêté du 05/12/2022, les titulaires du SST à jour de leurs obligations de M.A.C. sont réputés détenir le PSC.

L'aide mémoire SST sera obligatoire remis aux participants à l'issue de la formation initiale, et le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5719

P.S.E. 1
Premiers Secours en Equipe de niveau 1

OBJECTIF :

*** Faire acquérir aux apprenants les capacités nécessaires à porter assistance, seul & sans matériel, à une personne en situation apparente de péril grave & imminent en réalisant des gestes salvateurs … puis porter secours, sur le plan technique & humain, à une ou plusieurs victimes, avec matériels & sous les ordres d'un équipier secouriste ou d'un chef d'équipe, dans le cadre d'opérations de secours.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 16 ans minimum

CONTENU :

Attitude & comportement	**Protection & sécurité**
Hygiène & asepsie	**Bilans**
Obstruction des V.A.	**Hémorragies**
Détresses vitales	**Perte de connaissance**
Arrêt cardiaque	**Malaise & aggrav. Maladie**
Noyade	**Brûlures / Plaies / Traumatismes**
Prépar. dispositif de brancardage	**Situation à nombreuses victimes**

DUREE :

35h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 38h sur 5 journées*)

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du Certificat de Compétences de SECOURISTE après validation des 6 compétences requises conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FNMNS
13, Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 TOMBLAINE - Tél. 03.83.18.88.37

CERTIFICAT DE COMPETENCES
DE SECOURISTE – PSE 1

Tomblaine, le 19/02/2025

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, déclarant que

Jeanne FORCADETTE,
né(e) le 24/01/2008 à NANCY (54)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024

délivre à Jeanne FORCADETTE le présent certificat de compétences.

PSE1 – FNMNS – N° 2025 / A-54-02 / 001245

Jean Claude SCHWARTZ

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5720

P.S.E. 2
Premiers Secours en Equipe de niveau 2

OBJECTIF :

- **Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, au sein d'une équipe ou en qualité de chef de binôme, avec matériels, dans le cadre d'opérations de secours.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé de 16 ans minimum
Être titulaire du PSE1 (ou son équivalant) à jour de Formation Continue

CONTENU :

Rôle & mission de l'Equipier
Rappel sur les bilans
Atteintes circonstancielles
Souffrance psychique & comportements inhabituels
Immobilisations
Brancardage
Protection
Malaises & affections spécifiques
Traumatismes
Relevage

DUREE :

28h minimum de face à face pédagogique
(*prévoir 29h sur une 4 journées*)

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance du Certificat de Compétences d'EQUIPIER SECOURISTE après validation des 7 compétences requises, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FNMNS

13, Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 TOMBLAINE - Tél. 03.83.18.88.37

CERTIFICAT DE COMPETENCES D'EQUIPIER-SECOURISTE – PSE 2

Tomblaine, le 30/08/2024

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, déclarant que

Lola BASTIEN,
né(e) le 29/07/2002 à NANCY (54)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences d'équipier-secouriste, conformément aux dispositions de l'arrêté

délivre à Lola BASTIEN le présent certificat de compétences.

PSE2 – FNMNS – N° 2024 / D-54-CNF / 014058

Jean Claude SCHWARTZ

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5720

F.C. PSE

Formation Continue PSE 1 ou/& 2

OBJECTIF :

*** Etre à jour des nouvelles recommandations PSE1 ou/& PSE2 de la DGSCGC en vigueur.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSE1 ou/& PSE2 ou son équivalent

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Septembre.

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants maximum.
Evaluation formative à visée certificative avec délivrance d'une Attestation de Formation Continue PSE1 ou/& 2 à l'issue, conformément au RIF-RIC de la FNMNS.

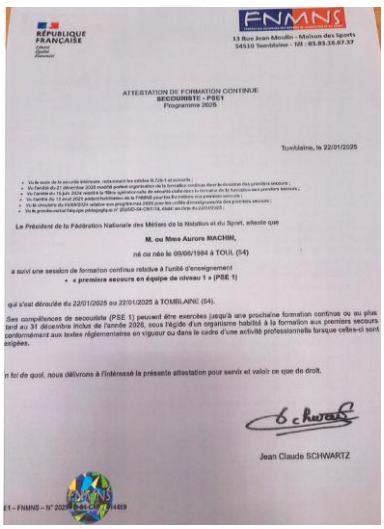
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FNMNS

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SECOURISTE - PSE1
Programme 2025

Tomblaine, le 22/01/2025

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme Aurore MACHIN,

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée du 22/01/2025 au 22/01/2025 à TOMBLAINE (54).

Jean Claude SCHWARTZ

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

P.I.C. F.
Pédagogie Initiale & Commune de Formateur

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé à partir d'un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur

CONTENU :

Prérequis pour devenir Formateur, afin de conduire des formations de Sécurité Civile

DUREE :

21h de face à face pédagogique (*prévoir 3 jours*).

MODALITES :

Groupe de 5 à 10 participants
Délivrance d'une Attestation de Formation PIC F à l'issue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

ATTESTATION DE FORMATION
relative à l'unité d'enseignement de
PÉDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, atteste que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
a suivi une session de formation à l'unité d'enseignement précitée qui s'est déroulée du <date début de formation> au <date de fin de formation>, à <Commune> (<DEPT>) et a acquis toutes les connaissances liées aux compétences définies en annexe 1 de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.
<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

PICF - <ORGA> - n° 20XX/<n° attestation>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5722

PAE F PSC
Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours Citoyen

OBJECTIF :

*** Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine des premiers secours, en s'appuyant sur un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur & titulaire du PSC (ou son équivalent) de moins de 3 ans, ou justifiant d'une FC de moins de 3 ans

CONTENU :

La qualification à l'Unité d'Enseignement PAE F PSC a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'Unité d'Enseignement PSC

DUREE :

49h de face à face pédagogique (*prévoir 7 jours*), PIC F inclue.
Peut être dispensée sur 28h pour apprenants déjà titulaires de la PIC F

MODALITES :

Groupe de 5 à 20 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Formateur aux PSC par un jury préfectoral

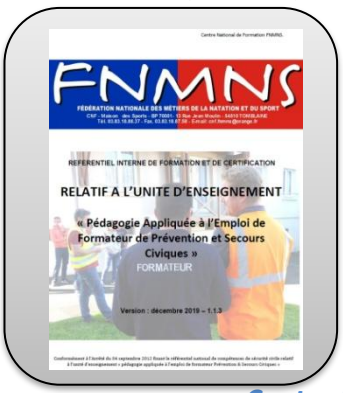

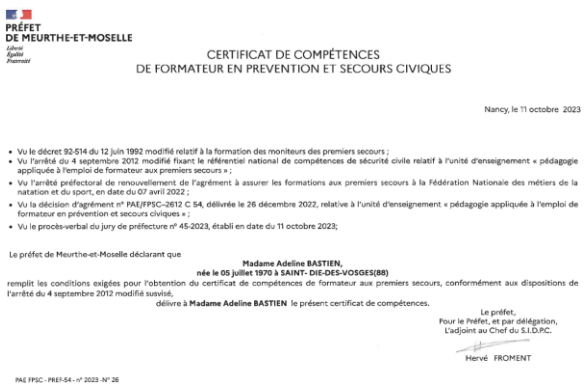

PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

Nancy, le 11 octobre 2023

- Vu le décret 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation des moniteurs des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'arrêté préfectoral de renouvellement de l'agrément à assurer les formations aux premiers secours à la Fédération Nationale des métiers de la natation et du sport, en date du 07 avril 2022 ;
- Vu la décision d'agrément n° PAE/FPSC–2612 C 54, délivrée le 26 décembre 2022, relative à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu le procès-verbal du jury de préfecture n° 45-2023, établi en date du 11 octobre 2023;

Le préfet de Meurthe-et-Moselle déclarant que

Madame Adeline BASTIEN,
née le 05 juillet 1970 à SAINT- DIE-DES-VOSGES(88)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur aux premiers secours, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié susvisé,

délivre à **Madame Adeline BASTIEN** le présent certificat de compétences.

Le préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
L'adjoint au Chef du S.I.D.P.C.

Hervé FROMENT

PAE FPSC - PREF-54 - n° 2023-N° 26

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

RS 5722

F.C. PAE F PSC
Formation Continue
PAE Formateur aux
Premiers Secours Citoyen

OBJECTIF :

*** Etre à jour des Recommandations PSC de la DGSCGC en vigueur, et des techniques & méthodes pédagogiques utilisées par l'autorité d'emploi.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire de la PAE F PSC

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Septembre

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 5 à 20 participants

Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur aux PSC à l'issue

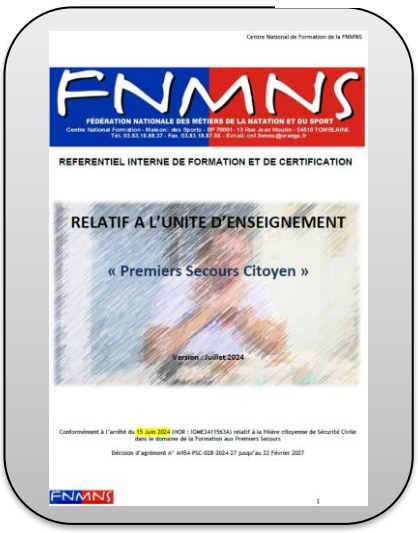
Centre National de Formation de la FNMNS

FNMNS

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Premiers Secours Citoyen »

Version : Juillet 2024

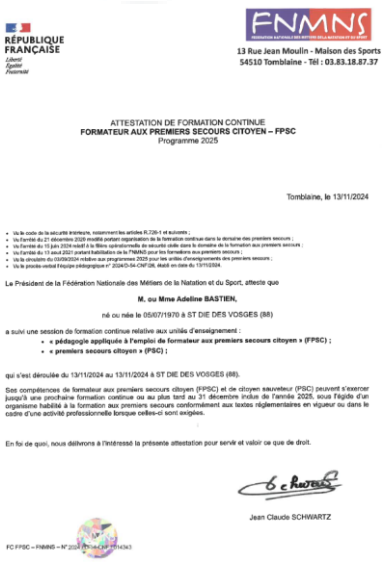
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FNMNS

13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 Tomblaine - Tél : 03.83.18.87.37

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS CITOYEN – FPSC
Programme 2025

Tomblaine, le 13/11/2024

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme Adeline BASTIEN,

né ou née le 05/07/1970 à ST DIE DES VOSGES (88)

a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :

- « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours citoyen » (FPSC) ;
- « premiers secours citoyen » (PSC) ;

qui s'est déroulée du 13/11/2024 au 13/11/2024 à ST DIE DES VOSGES (88).

Ses compétences de formateur aux premiers secours citoyen (FPSC) et de citoyen sauveteur (PSC) peuvent s'exercer jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2025, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Jean Claude SCHWARTZ

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

TARIF

nous consulter

FORMATEUR S.S.T.

OBJECTIF DE LA FORMATION

PUBLIC

L'ensemble du personnel

ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Être titulaire des bases de prévention de l'INRS
Être titulaire du certificat SST ou APS à jour
Disposer de capacité relationnelles, d'animation & d'expression

DUREE

56h00

EFFECTIFS

De 5 à 10 stagiaires

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de formateur SST
Attestation de fin de formation

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Document de référence en vigueur 56 heures minimum
Cette formation a pour finalité de permettre au futur formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail d'accompagner l'entreprise dans son projet de formation de SST, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels et de concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation SST.

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter - Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail – Document de référence de l'INRS

Formation Initiale

Être titulaire des bases de prévention de l'INRS
Être titulaire du certificat SST ou APS à jour
Disposer de capacité relationnelles, d'animation & d'expression

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES

21 heures minimum tous les 36 mois

COMPETENCES A DEVELOPPER

• Être capable d'appréhender la démarche de prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation de SST.
• Être capable d'accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST en tenant compte de ses spécificités.
• Être capable d'assurer la promotion d'une action de formation de SST.
• Être capable de concevoir et d'organiser une action de formation SST.
• Être capable d'animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation.
• Être capable d'utiliser différentes méthodes d'évaluation.
• Être capable d'assurer ou de faire assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention.

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FORMATEUR S.S.T.
(suite)

THEORIE PRATIQUE

50 % 50 %

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Dans vos locaux & à la date que vous souhaitez

FORMATION INTER-ENTREPRISE

Dans nos locaux & proche de vous

APPROCHE PEDAGOGIQUE

exposés interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation d'accident de travail simulé

INTERVENANTS

Formateur de formateur certifié par l'INRS

CONDITIONS D'EVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences INRS

CONTRÔLE QUALITE ASSURE PAR

Audit interne, habilitation de niveau

Allègement de formation pour devenir formateur SST :

Les stagiaires titulaires du PAE FPSC ou PAE FPS à jour de formation continue, peuvent bénéficier d'un allègement de formation, celui ci sera de 28 heures minimum, néanmoins, le stagiaire devra :

- respecter les prérequis définis ;
- être validé sur l'ensemble des compétences visées ;
- passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.

PROGRAMME

Présentation de la formation de formateur SST :

Enjeux et perspectives de la formation en Sauvetage Secourisme du Travail ; Description et justification de la formation des formateurs SST.

Formation générale à la prévention :

Les indicateurs en SST et définitions ; Le repérage des situations dangereuses ; Les mesures de prévention et de protection ; L'évaluation des risques professionnels : Le Document Unique ; Les acteurs de la prévention.

L'organisation des secours et les risques :

Les obligations de l'employeur ; L'organisation des secours ; Les risques de l'entreprise ; Le cadre juridique du SST.

Les documents de référence et aides pédagogiques en SST :

Le Document de Référence INRS ; Le guide des données techniques ; Les aides pédagogiques en SST.

Les concepts de base de la communication :

Le schéma et les canaux de la communication ; Les principaux systèmes de représentation.

La conception d'une action de formation :

Les niveaux d'ingénierie ; L'analyse des besoins ; La construction d'une action de formation ; Le cahier des charges ; La progression pédagogique ; La formulation d'objectifs pédagogiques ; La conception d'un déroulé pédagogique.

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FORMATEUR S.S.T. (suite)

Les caractéristiques de la formation pour adultes :

Les conditions d'apprentissage de l'adulte ; Les méthodes pédagogiques ; Les caractéristiques d'une formation pour adulte ; Les spécificités de la formation pour adulte ; Les éléments facilitant l'apprentissage ; Les courants de la pédagogie.

L'animation d'un groupe en formation :

Les fonctions d'animation du formateur ; La communication en groupe ; La gestion du groupe et des dysfonctionnements ; Les questions.

Les outils et techniques pédagogiques :

La conception des supports pédagogiques ; L'étude de cas, l'exposé, l'exposé interactif, le travail en sous-groupe, la démonstration pratique, les cas concrets.

Les stratégies pédagogiques spécifiques au SST :

Les techniques pédagogiques et d'animation en SST ; La conception d'une action de formation ; Les scénarios de simulation d'accident du travail ; Les phases pratiques et leur sécurité.

L'évaluation d'une action de formation :

Les niveaux d'évaluation ; Le référentiel d'activités ; Les domaines de compétences en SST ; Le référentiel de certification SST ; Les objectifs, les modalités et les outils d'évaluation ; La formation complémentaire pour les titulaires de l'UE-PSC1.

Le dispositif de validation du formateur de SST :

Présentation du dispositif d'évaluation ; Test d'aptitude.

Les procédures administratives et l'habilitation :

Outil de gestion national (FORPREV) ; Les cadres et procédures administratifs d'une formation ; Les procédures et les outils du Document de Référence ; Le dispositif d'habilitation du réseau prévention ; Le maintien et actualisation des compétences du formateur SST.

Animation à l'aide du plan d'intervention SST :

Animation de mini-séquences de formation ; Développement de chaque partie et pictogramme ; Mise en situation de cas concrets à tour de rôle.

Analyse de situations de travail et d'accidents :

Observation de situations virtuelles ; Analyse des risques, dangers, causes, conséquences ; Recherche de solutions en amont et en aval ; Définition des gestes à effectuer.

Participation à la maîtrise du risque :

Propositions d'amélioration de situations de travail en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail ; Prise en compte des Principes Généraux de Prévention lors des mises en situation simulées.

Réflexions sur des thématiques définies (acteurs de prévention, documents de références et aides pédagogiques) :

Recherche à partir des connaissances et documents à disposition, de solutions aux questions du formateur.

Conception et animation de séquences de formation-action :

Réalisation de supports ; Entrainement à la rédaction et à la conduite d'une séquence pédagogique spécifique ; Animation de modules de formation.

PARTIE THEORIQUE| 50% PARTIE PRATIQUE | 50%

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
« Maintien & Actualisation des Compétences »

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail de maintenir et d'actualiser ses compétences afin d'accompagner l'entreprise dans son projet de formation de SST, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels et de concevoir, organiser, animer, et évaluer une action de formation SST.

PUBLIC

Personne titulaire d'un certificat de formateur SST

COMPETENCES A DEVELOPPER

- **DC1 :** Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- **DC2 :** Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- **DC3 :** Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST.

DOCUMENTS PEDAGOGIQUES

Il est nécessaire que le formateur SST disposent des documents de l'INRS et son déroulé pédagogique.

ORGANISATION DE LA FORMATION

PREREQUIS

Être titulaire du certificat de formateur SST

DUREE

21 heures minimum

EFFECTIFS

De 5 à 10 stagiaires

DOCUMENT DE VALIDATION

Certificat de formateur SST Attestation de fin de formation

MAINTIEN & ACTUALISATION DES COMPETENCES

21 heures minimum tous les 36 mois

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail Document de référence de l'INRS suivant la V8 de janvier 2021

ACCESSIBILITE

Formation accessible aux PSH, nous consulter

FORMATION INTRA-ENTREPRISE

Dans vos locaux & à la date que vous souhaitez

FORMATION INTER-ENTREPRISE

Dans nos locaux & proche de vous

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
« Maintien & Actualisation des Compétences » (suite)

APPROCHE PEDAGOGIQUE

exposés interactifs, démonstrations par le formateur, mise en situation d'accident de travail simulé

INTERVENANTS

Formateur de formateur certifié par l'INRS

CONDITIONS D'EVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences INRS PORMATION DE FORMATEUR SST - RECYCLAGE V.1.0 © **2/2** ORMATION DE FORMATEUR SST MAC

PARTIE THEORIQUE : 40% / PARTIE PRATIQUE : 60%

Sur l'ensemble de la formation : Actualisation des connaissances sur les nouveautés réglementaires, adm., techniques

Formation générale à la prévention

- Les indicateurs en SST
- Le repérage des situations dangereuses
- Les mesures de prévention et de protection
- L'évaluation des risques professionnels : Le Document Unique
- Les acteurs de la prévention

L'organisation des secours et les risques

- Les obligations de l'employeur
- L'organisation des secours
- Les risques de l'entreprise
- Le cadre juridique du SST

Les documents de référence et aides pédagogiques en SST

- Le Document de Référence INRS
- Le guide des données techniques
- Les aides pédagogiques en SST

La conception d'une action de formation

- Les niveaux d'ingénierie
- L'analyse des besoins
- La construction d'une action de formation
- Le cahier des charges
- La progression pédagogique
- La formulation d'objectifs pédagogiques
- La conception d'un déroulé pédagogique

Les outils et techniques pédagogiques

- La conception des supports pédagogiques
- L'étude de cas, l'exposé, l'exposé interactif, le travail en sous-groupe, la démonstration pratique, les mises en situation d'accident simulées ; restitution à l'ensemble du groupe le premier jour sous forme de présentation orale

M.A.C. FORMATEUR S.S.T.
« Maintien & Actualisation des Compétences » (suite)

Les stratégies pédagogiques spécifiques au SST

- Les techniques pédagogiques et d'animation en SST
- Les scénarios de simulation d'accident du travail
- La conception d'une action de formation
- Les phases pratiques et leur sécurité

L'évaluation d'une action de formation

- Les niveaux d'évaluation
- Les domaines de compétences en SST
- Les objectifs, les modalités et les outils d'évaluation
- Le référentiel d'activités
- Le référentiel de certification SST

Le dispositif de validation du formateur de SST

- Présentation du dispositif d'évaluation
- Epreuve Certificative

Les procédures administratives et l'habilitation

- Outil de gestion national (FORPREV)
- Les cadres et procédures administratifs d'une formation
- Les procédures et les outils du Document de Référence
- Le dispositif d'habilitation du réseau prévention
- Le maintien et actualisation des compétences du forma-

Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés

Animation à l'aide du plan d'intervention SST

- Animation de mini-séquences de formation
- Mise en œuvre de mises en situation d'accident simulées à tour de rôle

Analyse de situations de travail et d'accidents

- Observation de situations vécues
- Recherche de solutions en amont et en aval
- Analyse des risques, dangers, causes, conséquences
- Définition des gestes à effectuer

Participation à la maîtrise du risque

- Propositions d'amélioration de situations de travail en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail
- Prise en compte des Principes Généraux de Prévention au cours de cas concrets

Réflexions sur des thématiques définies (acteurs de prévention, documents de références et aides pédagogiques)

- Recherche à partir des connaissances et documents à disposition, de solutions aux questions du formateur

Conception et animation de séquences de formation-action

- Réalisation et réactualisation de supports de formation
- Animation de modules de formation

Réalisation d'un dossier portant sur un projet de formation SST mis en œuvre dans le cadre de l'activité de formateur

- Analyse de la demande de l'entreprise cliente
- Présentation des caractéristiques du public formé, des lieux, dates et de la satisfaction du client et/ou des stagiaires
- Restitution à l'ensemble du groupe le premier jour sous forme de présentation orale

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5721

PAE F PSE

Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Equipe

OBJECTIF :

*** Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine des premiers secours opérationnels, en s'appuyant sur un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être majeur & titulaire du PSE2 (ou son équivalent) à jour de FC

CONTENU :

La qualification à l'Unité d'Enseignement PAE F PSE a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'Unité d'Enseignement relative aux premiers secours en équipe

DUREE :

70h de face à face pédagogique (*prévoir 10 jours*), PIC F inclus.
Peut être dispensée sur 49h pour les titulaires de la PIC F

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Formateur aux PSE par un jury préfectoral

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE

PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Nancy, le 12 novembre 2024

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 07 novembre 2024 portant habilitation du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal du jury de préfecture n° 37, établi en date du 12 novembre 2024,
- Le préfet de Meurthe-et-Moselle déclarant que

Monsieur Illiès FLEURY EL IDRISSI,
né le 24mai 1996 à CHARLEVILLE-MEZIERES (08)

remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **Monsieur Illiès FLEURY EL IDRISSI,** le présent certificat de compétences.

Le préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Chef du S.D.P.C.

Edouard PIERRET

PAE FPSE - PREF-54 - n° 2024-N° 12

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

RS 5721

F.C. PAE F PSE

Formation Continue

PAE Formateur de Premiers Secours en Equipe

OBJECTIF :

*** Etre à jour des Recommandations PSE de la DGSCGC en vigueur, et des techniques & méthodes pédagogiques utilisées par l'autorité d'emploi.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire de la PAE F PSE

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Septembre

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants, présentiel,
Apport de connaissance et mise en pratique,
Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur aux PSE à l'issue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FNMNS
13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports
54510 Tomblaine - Tél : 03.83.18.87.37

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS EN EQUIPE – FPSE
Programme 2025

Tomblaine, le 16/11/2024

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle de sécurité civile dans le domaine de la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 13 août 2021 portant habilitation de la FNMNS pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du 03/09/2024 relative aux programmes 2025 pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal l'équipe pédagogique n° 2024/D-54-CNF/27, établi en date du 16/11/2024.

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme Matthieu ROLLE,

né ou née le 01/08/1985 à NANCY (54)

a suivi une session de formation continue relative aux unités d'enseignement :

- **« pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » (FPSE) ;**
- **« premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;**
- **« premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;**

qui s'est déroulée du 16/11/2024 au 16/11/2024 à TOMBLAINE (54).

Ses compétences de formateur aux premiers secours en équipe (FPSE), d'équipier secouriste (PSE 2) et de secouriste (PSE 1) peuvent s'exercer jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année 2025, sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Jean Claude SCHWARTZ

FC FPSE – FNMNS – N° 2024/D-54-CNF-/014368

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5723

PAE FDF
Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Formateurs

OBJECTIF :

*** Être capable de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine de l'enseignement des premiers secours, en s'appuyant sur un Référentiel Interne de Formation & de Certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire d'un certificat de compétences relatif à une UE de Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur, & à jour de Form. Continue

CONTENU :

La qualification à l'Unité d'Enseignement PAE FDF a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à contextualiser leurs compétences de formateur au domaine particulier de la formation de formateurs

DUREE :

56h minimum de face à face pédagogique (*prévoir 7 jours*)
Peut être contextualisée avec le C.E.F.

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Formateur de Formateurs

FNMNS
FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Formateurs »

Version : juin 2013 – 1.1.0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE FORMATEUR DE FORMATEURS

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Ville>, le <date>

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, déclarant que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de formateur de formateurs, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à <Civilité> <Prénom> <NOM> le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

FF - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5724

C.E.F.

Conception & Encadrement de Formation

OBJECTIF :

*** Être capable de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires à l'élaboration d'une action de formation à visée certificative, l'encadrement d'une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation, présider un jury de certification.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Détenir un Certificat de Compétences de Formateur
de Formateurs à jour de Formation Continue & être majeur

CONTENU :

La qualification de compétences nécessaires pour amener l'apprenant à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de la formation de formateurs, l'acquisition des capacités nécessaires à l'élaboration d'une action de formation à visée certificative, et à l'encadrement d'une équipe pédagogique lors de la réalisation d'une action de formation

DUREE :

42h de face à face pédagogique (*prévoir 5 jours minimum*)

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance d'un Certificat de Compétences de Conception & Encadrement de Formation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE CONCEPTION ET ENCADREMENT DE FORMATION

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, déclarant que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de conception et encadrement de formation, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,
délivre à <Civilité> <Prénom> <NOM> le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

CEF - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS 5723

F.C. PAE FDF
Formation Continue
PAE Formateur de Formateurs

OBJECTIF :

*** Etre à jour des Recommandations de la DGSCGC en vigueur, et des techniques & méthodes pédagogiques utilisées par l'autorité d'emploi.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire de la PAE FDF

CONTENU :

Conforme à l'Arrêté du 21 Décembre 2020 & à l'Instruction Ministérielle de la DGSCGC (Ministère de l'Intérieur) qui paraît chaque année en Septembre

DUREE :

6h minimum de face à face pédagogique

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants

Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur de Formateurs à l'issue

TARIF

nous consulter

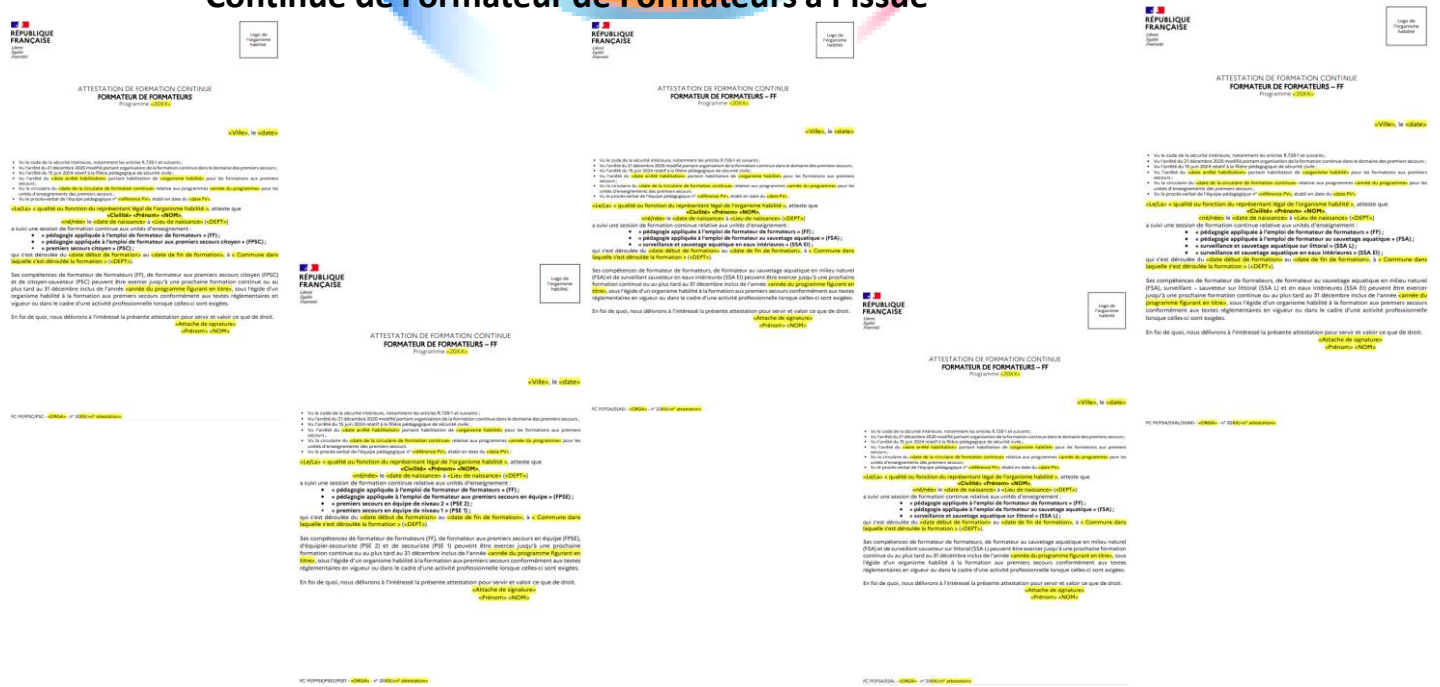

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

B.N.S.S.A.
Brevet National de Sécurité & de Sauvetage Aquatique

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une activité de surveillance et de sauvetage.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être âgé d'au moins 17 ans pour entrer en formation, avoir un certificat médical d'aptitude et être titulaire du PSE1 (ou son équivalent) à jour de FC le jour de l'examen

CONTENU :

Préparation aux 4 épreuves d'examen (parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m avec des apnées & remorquage mannequin en 2mn40, parcours de sauvetage avec palmes/masque/tuba en continu de 250m en 4mn20, secours à personne en milieu aquatique, QCM de 40 questions) et au métier de Sauveteur Secouriste Aquatique.

DUREE :

environ 42h de formation (hors PSE1)

MODALITES :

Groupe de 6 à 30 participants maximum
Délivrance du Brevet par l'Organisme de Formation, après validation des 4 épreuves certificatives par le jury, le jour de l'examen

Ministère de l'Intérieur — Ministère des Sports

FNMNS
13 Rue Jean Moulin - Maison des Sports - 54510 Tomblaine Tél : 03.83.18.87.37

BREVET NATIONAL
DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité sauvetage aquatique ;
Vu le procès-verbal de la session d'examen pour la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui s'est tenue le 04/02/2025 Meurthe-et-Moselle (54)

Délivre le présent diplôme à **Nicolas AUCLAIR**, né(e) le **16/12/2004** à **NANCY (54)**,

Fait à Tomblaine, le 04/02/2025

BNSSA – FNMNS – N° 2025 / A-54-02 / 001234

Jean Claude SCHWARTZ

Le titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis tous les cinq ans à une formation continue.

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

Recyclage B.N.S.S.A.
« Brevet National de Sécurité & de Sauvetage Aquatique »

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser une activité de surveillance et de sauvetage.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du BNSSA, d'un certificat médical d'aptitude et être à jour de FC PSE 1 ou/et PSE2 le jour de l'examen

CONTENU :

Préparation aux 2 épreuves d'examen (parcours de sauvetage aquatique en continu de 100m avec des apnées & remorquage mannequin en 3mn & secours à personne en milieu aquatique).

DUREE :

environ 12h de formation (hors FC PSE)

MODALITES :

Groupe de 6 à 30 participants maximum
Délivrance de l'Attestation de Formation Continue BNSSA par l'Organisme de Formation, après validation des 2 épreuves certificatives par le jury.

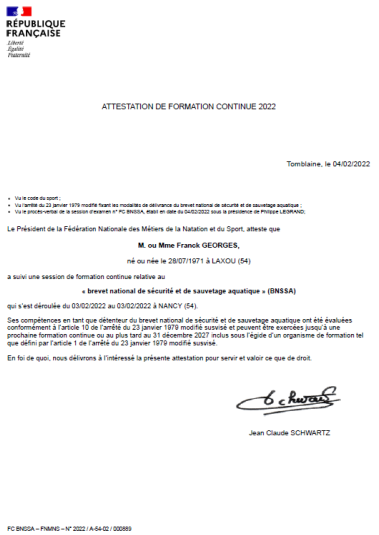

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2022

Tomblaine, le 04/02/2022

- Vu le code du sport ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Vu le procès-verbal de la session d'examen n° FC BNSSA, établi en date du 04/02/2022 sous la présidence de Philippe LEGRAND;

Le Président de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, atteste que

M. ou Mme Franck GEORGES,

né ou née le 28/07/1971 à LAXOU (54)

a suivi une session de formation continue relative au

« brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique » (BNSSA)

qui s'est déroulée du 03/02/2022 au 03/02/2022 à NANCY (54).

Ses compétences en tant que détenteur du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ont été évaluées conformément à l'article 10 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé et peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2027 inclus sous l'égide d'un organisme de formation tel que défini par l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié susvisé.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Jean Claude SCHWARTZ

FC BNSSA – FNMNS – N° 2022 / A-54-02 / 000889

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RNCP : 36248

B.P. J.E.P.S. A.A.N.

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire & du Sport

spécialité « Activités Aquatiques & de la Natation »

OBJECTIF :

* Initier, enseigner, encadrer tous types de publics
* Conduire des actions pédagogiques d'éveil, d'animation, d'apprentissage permettant la découverte et la maîtrise des activités aquatiques
* Concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global d'une structure
* Participer au fonctionnement, à la sécurité des baigneurs, à la communication et l'entretien de la structure

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS - SELECTIONS :

* Avoir 18 ans au terme des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)
* Être titulaire du PSE1 et du BNSSA à jour de Formation Continue
* Réaliser un 400m en moins de 7mn40 max (*test d'exigence à l'entrée en formation*)
* Satisfaire aux tests de sélection
* Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique & l'enseignement de la natation daté de moins de 1 an

CONTENU :

4 U.C. à certifier (*UC1 : encadrer tout public dans tout lieu & toute structure – UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - UC3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques & de la natation – UC4 : mobiliser les techniques des activités aquatiques & de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage***)**

DUREE :

Environ 1 100 h en alternance entre le Centre de Formation et la Structure d'Accueil

MODALITES :

Délivrance du BP JEPS AAN donnant le titre de Maître Nageur Sauveteur après validation des 4 UC ci-dessus par un Jury plénier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
ACTIVITES AQUATIQUES

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

C.A.E.P. M.N.S.
Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maitre-Nageur-Sauveteur

OBJECTIF :

*** Attester que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître Nageur Sauveteur continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du titre de Maître Nageur Sauveteur, d'un certificat médical d'aptitude et être à jour de FC PSE 1 ou/et PSE2

CONTENU :

Procédures de secours, évolution de l'environnement professionnel & règlementation spécifique, animation & enseignement des activités de la natation, évaluation des procédures de secours

DUREE :

18h de formation (sur 3 jours) + 3h d'évaluation

MODALITES :

Groupe de 8 à 24 participants maximum

Délivrance du CAEP MNS par la DRAJES après validation de l'évaluation des procédures de secours (2 épreuves certificatives) par le jury.

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

RS 5853

Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures (S.S.A. E.I.)

OBJECTIF :

*** Faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception du littoral.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire du titre de MNS (à jour de CAEP MNS) ou du BNSSA (à jour de Recyclage)**
*** être titulaire du PSE1 ou/et PSE2 à jour de Formation Continue**
*** certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité**

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

14h (minimal) en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance du Certificat de Compétences de S.S.A. Eaux Intérieures à l'issue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX INTERIEURES

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, déclarant que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de surveillant sauveteur aquatique en eaux intérieures, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à **<Civilité> <Prénom> <NOM>** le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

SSA EI - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

Surveillant Sauveteur Aquatique sur Littoral (S.S.A. L.)

OBJECTIF :

*** Faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour assurer les missions de prévention, de surveillance et de sauvetage dans le contexte particulier des lieux de baignade en milieu naturel, ouverts gratuitement au public, aménagés et réglementairement autorisés, à l'exception des eaux intérieures.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire du titre de MNS (à jour de CAEP MNS) ou du BNSSA (à jour de Recyclage)**
*** être titulaire du PSE1 ou/et PSE2 à jour de Formation Continue**
*** certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité**

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

28h (minimal) en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance du Certificat de Compétences de S.S.A. sur Littoral à l'issue

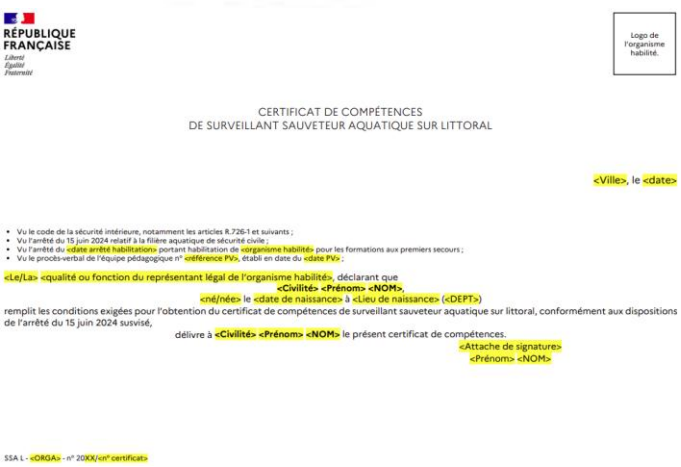

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE SUR LITTORAL

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, déclarant que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de surveillant sauveteur aquatique sur littoral, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,

délivre à <Civilité> <Prénom> <NOM> le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

SSA L - <ORGA> - n° 20XX/cn° certificat>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

RS 5853

Formation Continue Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures (F.C. S.S.A. E.I.)

OBJECTIF :

* Actualiser et perfectionner ses connaissances, ainsi qu'acquérir de nouvelles techniques ou procédures en tant que S.S.A. Eaux Intérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

* Être titulaire de l'Unité d'Enseignement « Surveillant Sauveteur Aquatique en Eaux Intérieures »
* certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

6h en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance, à l'issue, d'une Attestation de Formation Continue de S.S.A. Eaux Intérieures si avis favorable

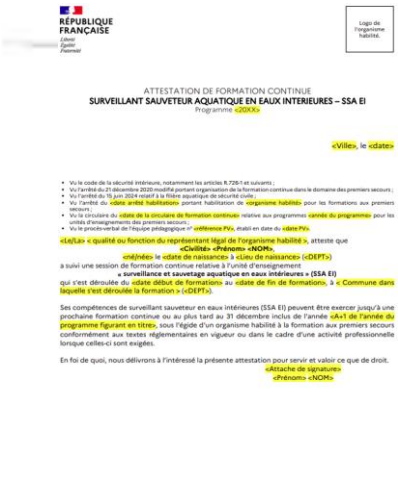
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE EN EAUX INTERIEURES – SSA EI

«Ville», le «date»

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

Formation Continue Surveillant Sauveteur Aquatique sur le Littoral (F.C. S.S.A. L.)

OBJECTIF :

*** Actualiser et perfectionner ses connaissances, ainsi qu'acquérir de nouvelles techniques ou procédures en tant que S.S.A. sur Littoral.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire de l'Unité d'Enseignement « Surveillant Sauveteur Aquatique sur le Littoral »**

*** certificat médical d'aptitude conforme, en cours de validité**

CONTENU :

Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment, effectuer une analyse des risques particuliers, développer des actions de prévention, participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées (éventuellement associées à des matériels spécifiques), participer à une action coordonnée de sauvetage, réaliser les gestes de 1ers secours adaptés

DUREE :

6h en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance, à l'issue, d'une Attestation de Formation Continue de S.S.A. sur Littoral, après avis favorable

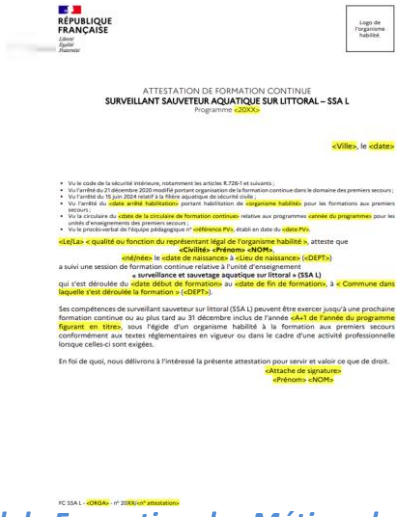
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE SUR LITTORAL – SSA L
Programme «2000»

«Ville», le «date»

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du «date arrêté habilitation» portant habilitation de «organisme habilité» pour les formations aux premiers secours ;
- Vu la circulaire du «date de la circulaire de formation continue» relative aux programmes «année du programme» pour les unités d'enseignements des premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° «référence PV», établi en date du «date PV».

«Le/La» « qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité », atteste que
«Civilité» «Prénom» «NOM»,
«né/née» le «date de naissance» à «Lieu de naissance» («DEPT»)
a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement
« surveillance et sauvetage aquatique sur littoral » (SSA L)
qui s'est déroulée du «date début de formation» au «date de fin de formation», à « Commune dans laquelle s'est déroulée la formation » («DEPT»).

Ses compétences de surveillant sauveteur sur littoral (SSA L) peuvent être exercer jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre inclus de l'année «A+1 de l'année du programme figurant en titre», sous l'égide d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

«Attache de signature»
«Prénom» «NOM»

FC SSA L - «ORGA» - n° 2000/«n° attestation»

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

Pilotage d'Embarcation de Sauvetage

OBJECTIF :

*** Faire acquérir les compétences complémentaires nécessaires pour piloter des embarcations légères dans le cadre d'un dispositif de surveillance ou de sauvetage aquatique.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire du titre de MNS (à jour de CAEP MNS) ou du BNSSA (à jour de Recyclage)**
*** être titulaire du PSE2 à jour de Formation Continue**
*** Être titulaire du SSA E.I. ou SSA L à jour de Formation Continue**
*** Être titulaire d'un permis de plaisance option « côtière » (pour SSA L) ou option « eaux intérieures » (pour SSA EI)**

CONTENU :

Suivre les directives pédagogiques inscrites dans le référentiel interne de formation de l'autorité d'emploi, L'enseignement dispensé doit comporter une majorité d'exercices d'application pratique.

DUREE :

7h (minimal) en présentiel

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants
Délivrance du Certificat de Compétences « Pilote d'Embarcation de Sauvetage »

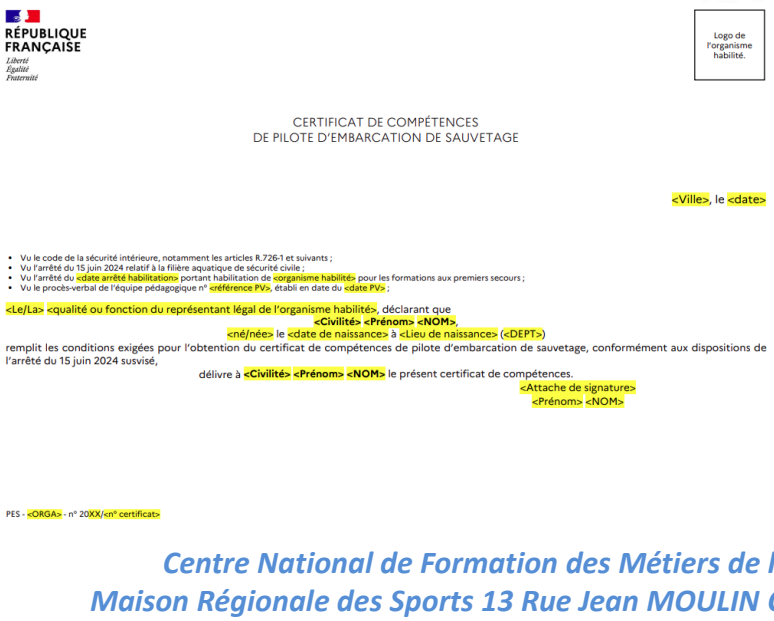

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Logo de l'organisme habilité.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES
DE PILOTE D'EMBARCATION DE SAUVETAGE

<Ville>, le <date>

- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R.726-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique de sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du <date arrêté habilitation> portant habilitation de <organisme habilité> pour les formations aux premiers secours ;
- Vu le procès-verbal de l'équipe pédagogique n° <référence PV>, établi en date du <date PV> ;

<Le/La> <qualité ou fonction du représentant légal de l'organisme habilité>, déclarant que
<Civilité> <Prénom> <NOM>,
<né/née> le <date de naissance> à <Lieu de naissance> (<DEPT>)
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de pilote d'embarcation de sauvetage, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juin 2024 susvisé,
délivre à **<Civilité> <Prénom> <NOM>** le présent certificat de compétences.

<Attache de signature>
<Prénom> <NOM>

PES - <ORGA> - n° 20XX/<n° certificat>

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS : 5919

FORMATEUR
en Sauvetage Aquatique (F. S.A.)

OBJECTIF :

*** Faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique, en s'appuyant sur un référentiel interne de formation et de certification, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire du SSA Littoral ou SSA Eaux Intérieures à jour de F.C.,**
*** Être titulaire de la PIC F**

CONTENU :

Dispenser des formations initiales et continues de SSA Littoral ou Eaux Intérieures à partir d'un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, élaborés et validés par une Autorité d'Emploi, et en utilisant les compétences liées à l'Unité d'Enseignement PIC F, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques au sauvetage aquatique en milieu naturel

DUREE :

49h en présentiel. Possibilité de concomitance avec la PIC F (21h en +)

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants

Délivrance du Certificat de Compétences de Formateur S.A. (soumis à une Formation Continue annuelle de 6h tous les ans) par jury préfectoral

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

FNMNS

RS : 5919

Formation Continue FORMATEUR en Sauvetage Aquatique (F. S.A.)

OBJECTIF :

*** Actualiser et perfectionner ses connaissances ainsi qu'acquérir de nouvelles techniques ou procédures relatives à l'enseignement de la surveillance et du sauvetage aquatique.**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

*** Être titulaire du Certificat de Compétences de Formateur SA**

CONTENU :

Dispenser des formations initiales et continues de SSA Littoral ou Eaux Intérieures à partir d'un Référentiel Interne de Formation et un Référentiel Interne de Certification, élaborés et validés par une Autorité d'Emploi, et en utilisant les compétences liées à l'Unité d'Enseignement PIC F, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques au sauvetage aquatique

DUREE :

6h en présentiel (ou 2h si concomitante à la FC PAE F PSE)

MODALITES :

Groupe de 6 à 18 participants

Délivrance d'une Attestation de Formation Continue de Formateur S.A. à l'issue, après avis favorable

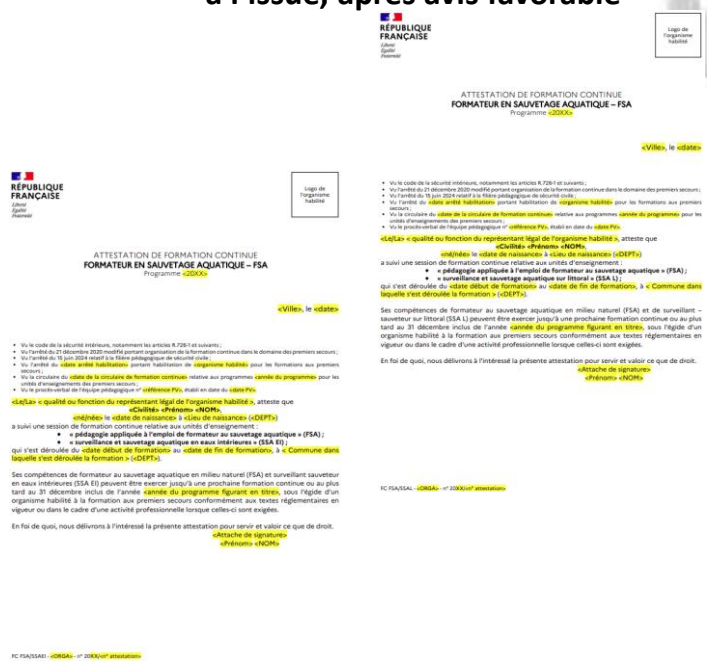
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE – FSA
Programme «20XX»

«Ville», le «date»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE – FSA
Programme «20XX»

«Ville», le «date»

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE
FORMATEUR EN SAUVETAGE AQUATIQUE – FSA
Programme «20XX»

«Ville», le «date»

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf.fnmns@orange.fr – www.fnmns.org

Formation Assistance & Secours en Milieu Sportif (A.S.M.S.)

OBJECTIF :

*** Reconnaître les pathologies en milieu sportif, les identifier et mettre en œuvre les gestes appropriés pour secourir la victime, maintenir son intégrité physique et éviter l'aggravation en attendant l'arrivée des secours**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Être titulaire du PSC (ou son équivalent) & être âgé d'au moins 14 ans

CONTENU :

Généralités sur les accidents sportifs et les traumatismes, pathologies liées à l'effort ou aux circonstances, traumatismes visibles ou suspectes des parties molles, traumatismes du système ostéo-articulaire, traumatismes complexes, situations particulières

DUREE :

14h en présentiel

MODALITES :

Groupe de 1 à 10 participants
Délivrance d'un Brevet Fédéral d'Assistance et Secours en Milieu Sportif

Annexe 8 :

Centre National de Formation de la FNMNS

FNMNS

ATTESTATION DE STAGE

Option : ASSISTANCE ET SECOURS EN MILIEU SPORTIF

«Délivré uniquement à un titulaire du PSC 1 au minimum »

Je Soussigné : Formateur fédéral

Certifie que :

A suivi la formation optionnelle Assistance et Secours en Milieu Sportif

Organisée à : le :

Et est enregistré(e) sous le numéro : FNMNS/Dép/2015/000

Fait pour servir et valoir ce que de droit. Signature :

A le

Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin, BP 70001 54510 TOMBLAINE
Téléphone : 03 83 18 87 57 - Mail : fnmns.org@wanadoo.fr - Site : www.fnmns.org

PRO FORMAT

FNMNS

70

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org

Formation Equipier de Première Intervention (E.P.I.)

Sécurité dans les E.R.P.

OBJECTIF :

*** Être capable d'acquérir les compétences nécessaires pour développer une culture de prévention et de sécurité au sein d'un Etablissement. D'appréhender la survenue d'un évènement exceptionnel qui nécessiterait une action réflexe, telle que l'alerte, la mise en protection des usagers, l'attaque d'un feu avec un moyen d'extinction adapté, ainsi que la préparation de l'arrivée des secours,**

CONDITIONS D'ADMISSION - PREREQUIS :

Aucune

CONTENU :

*** Présentation de la formation EPI et de la FNMNS**
*** Situer son rôle et sa mission au sein d'un Etablissement et s'adapter aux conditions du moment**
*** Appréhender un départ de feu**
*** Organiser et participer à l'évacuation de l'Etablissement**

DUREE :

6h30 en présentiel

MODALITES :

Groupe de 1 à 12 participants
Délivrance d'un Brevet Fédéral d'Equipier de Première Intervention

Annexe 6

Centre National de Formation FNMNS

FNMNS

ATTESTATION DE STAGE
Option : EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION
« Etablissement Recevant du Public »

Je Soussigné : ..... ; Formateur fédéral
Certifie que : ..... ;
A suivi la formation optionnelle Equipier de Première Intervention - ERP
Organisée à : le :
Et est enregistré(e) sous le numéro : FNMNS/Dép/2015/000
Fait pour servir et valoir ce que de droit. Signature :
A ..... le

Maison Régionale des Sports de Lorraine 13 rue Jean Moulin, BP 70001 54510 TOMBLAINE
Téléphone : 03 83 18 87 57 - Mail : fnmns.org@wanadoo.fr - Site : www.fnmns.org

FNMNS

41

TARIF

nous consulter

Centre National de Formation des Métiers de la Natation et du Sport
Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean MOULIN CS 70001 54510 TOMBLAINE
+33 3 83 18 88 37 – cnf@fnmns.org – www.fnmns.org